

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 3

Après la première occurrence du mot :

« indépendants »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 51 :

« et précisant les conséquences de l'intégration financière de ce régime au régime général. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel